

OVIN QUÉBEC

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

VOLUME 1, NUMÉRO 1 — MAI 2001

SIAL Montréal : la FPAMQ y était !



L'incontournable traçabilité 2

Une identification unique
pour la classification 6

Gare à la fièvre aphteuse ! 4



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



L'incontournable traçabilité

Ce qui se passe actuellement en Europe n'est pas sans susciter plusieurs interrogations et nous amène à poser un regard sur l'avenir de notre propre agriculture ainsi que les balises qui permettront d'en assurer le développement.

De l'autre côté de l'Atlantique, la maladie de la Vache folle, les OGM et la fièvre aphteuse ont considérablement modifié les habitudes des consommateurs. En quête d'une certaine sécurité alimentaire, ils veulent plus que jamais connaître avec précision ce qui se retrouve dans leur assiette. Quant aux producteurs de bœufs, de porcs et d'agneaux, ils doivent composer avec un effondrement de la consommation de viande qui a un impact économique considérable, au point où l'avenir de plusieurs entreprises est menacée.

Le contexte européen démontre à quel point la traçabilité, jointe à la certification, constitue une voie incontournable pour l'agriculture québécoise dont la rentabilité doit désormais se conjuguer avec la sécurité alimentaire. Il s'avère essentiel de pouvoir retracer tous les animaux d'élevage, de la ferme à l'assiette en passant par chacun des maillons de la chaîne, tout en offrant

aux consommateurs des garanties sur les méthodes de production utilisées. Devant l'ampleur des enjeux sanitaires et économiques, l'identification permanente est d'ailleurs devenue une obligation depuis le 15 décembre 2000, suite à l'adoption d'une loi provinciale qui oblige les éleveurs à identifier tous leurs animaux.

La réputation dont jouit la production ovine québécoise pour la qualité de ses produits est un avantage majeur. À preuve, nombreux sont les marchés mondiaux qui

s'ouvrent à notre production. L'identification permanente constituera une obligation pour qui veut vendre ses animaux à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Elle offrira en outre une garantie de qualité afin de répondre

aux attentes de notre clientèle. Pour les producteurs de moutons et d'agneaux du Québec, le défi est maintenant de trouver la manière de partager les frais de cette assurance tous risques et ce avant son implantation définitive.

La traçabilité permettra de consolider la notoriété dont jouit la production ovine québécoise pour la qualité de ses produits, ici autant que sur les marchés extérieurs.



La classification : d'abord pour le plaisir du client !

Le réseau provincial de classification des carcasses a atteint le total de 10 000 carcasses classées et plus de 1 600 rapports expédiés au cours de la première semaine du mois d'avril. Des résultats bien au delà de nos objectifs. Les avantages de la classification apparaissent de plus en plus importants pour percer de nouveaux marchés et consolider ceux déjà acquis.

Une classification rigoureuse selon des normes préétablies et réalisée par des spécialistes démontre bien à l'ensemble de l'industrie ovine le sérieux des producteurs. Jointe à un système d'évaluation constante des classificateurs, cette démarche assure aux producteurs du Québec une neutralité et une précision jamais atteinte. Les résultats ne pourront que contribuer au développement de la production ovine québécoise. Pour le moment, il y a tout lieu d'être satisfait puisque plus de 65% des carcasses sont classées AAA1 et 25% sont classées AAA2. Cependant, on note une grande variation entre les carcasses pour leur poids et leur épaisseur de gras de couverture. Ceci

s'avère une problématique importante pour la mise en marché du produit.

La FPAMQ est constamment à l'affût des résultats de recherches scientifiques sur la qualité de l'agneau pour améliorer et faire évoluer le système de classification selon les attentes du consommateur, elles-mêmes en constante évolution. Des indices de qualité seront bientôt évalués afin de remplacer les cotes actuellement utilisées (AAA, C,...). Ces indices seront beaucoup plus précis pour le producteur qui désire

adapter sa production au goût des consommateurs.

En conclusion, la classification doit évaluer le produit avec les yeux des consommateurs.

« Pour ma ferme, la classification est un outil neutre qui me permet de connaître réellement la qualité de chaque carcasse.

Ainsi, il est possible de prendre de meilleures décisions pour mon alimentation et de faire de meilleurs choix pour mes croisements »

Jean-François Goulet
Bergerie Goulet, St-Augustin

Sans tenir compte du sexe, de la race, du croisement, de l'alimentation de l'animal, le client choisit ses côtelettes ou son épaule roulée en fonction d'un seul paramètre : **le plaisir !** Le plaisir de déguster une viande tendre et juteuse, autant que celui d'en avoir eu pour son argent. Le plaisir est ainsi devenu la nouvelle notion en matière de consommation et le système de classification doit donc être constamment en évolution pour en tenir compte.

Francis Goulet invite les producteurs à lui faire part de leurs commentaires à ce sujet par courriel, à l'adresse suivante : agneaux_qc@yahoo.fr.

Accès à la classification

Les producteurs peuvent avoir accès à la classification dans les abattoirs suivants: Abattoir Luceville, Abattoir Pouliot (St-Henri), Le Veau de Charlevoix (Clermont), Les Viandes Giroux (East-Angus), Les Viandes Forget (Terrebonne), Écolait (LaPlaine) et Abattoir Labrosse (St-André Avellin).





JEAN-FRANÇOIS SAMRAY
directeur général

Des projets de mise en marché déterminants en 2001

Parmi les sujets à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de la FPAMQ tenue le 23 mars dernier, ce sont surtout les dossiers de garanties de paiement, de classification et de mise en marché ordonnée qui retiennent l'attention.

Bon de garantie

Lors de la dernière assemblée annuelle, les délégués ont donné un mandat clair au Conseil : travailler à la mise en place des garanties de paiement en production ovine. La FPAMQ a déjà mené une première étude suite à deux rencontres avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le projet de règlement fait maintenant l'objet d'une analyse poussée, de concert avec la direction de la commercialisation et des affaires juridiques de l'UPA, afin d'en assurer l'efficacité et la légalité.

Rappelons que le but recherché par le bon de garantie est d'assurer au producteur un paiement pour les agneaux qu'il met en marché. Il va de soi que cet objectif doit également raccourcir les délais entre la vente et l'encaissement de l'argent issu de la transaction et cela sans hausser, dans

la mesure du possible, les frais de commercialisation. Le défi est finalement d'accroître le revenu du producteur provenant du marché.

Mise en marché ordonnée

La présentation d'un scénario permettant la mise en vente ordonnée des agneaux lourds québécois pour la prochaine AGA est une autre volonté clairement identifiée par les délégués en assemblée annuelle.

Après un certain nombre de réunions, les administrateurs ont étudié une première ébauche de règlement de vente régissant la commercialisation des agneaux lourds. L'objectif de cette démarche respecte les attentes des membres, puisqu'il vise la réduction des frais de mise en marché (lesquels sont actuellement entre trois et cinq fois plus élevés que pour les autres viandes), le paiement sur la base de la qualité, le développement structuré du marché, de même que l'incitation à la désaisonnalisation.

Assurance-stabilisation

Les représentants de la Fédération ont rencontré la Régie des assurances agricoles afin de passer en revue toutes les alternatives possibles pour la stabilisation des agneaux lourds en l'an 2000. Différentes avenues ont été envisagées et pour finaliser ce dossier à la satisfaction des producteurs, une autre rencontre aura lieu prochainement avec la Régie.

Les attentes de la clientèle

A la lumière des résultats préliminaires de l'étude sur la « perception de l'agneau par le consommateur québécois », un projet financé conjointement



par la FPAMQ et la SEMRPQ, la clientèle semble insister pour consommer l'agneau québécois, tout en souhaitant avoir accès à un plus grand choix de découpes. Afin de répondre à ces attentes, plusieurs transformateurs demandent à obtenir des garanties d'approvisionnement pour leur usine avant de se convertir définitivement à l'agneau du Québec. Force est de constater que les producteurs ont tous les éléments pour assurer l'essor de l'industrie ovine. Le défi est maintenant de produire des agneaux de qualité à l'année, de réduire les frais de mise en marché et, en bout de ligne, d'obtenir une juste rétribution pour la production.



Ne laissez pas la fièvre aphteuse entrer dans la bergerie!

Les producteurs d'agneaux qui attendent des stagiaires, des tondeurs ou autres visiteurs en provenance de pays où sévit la fièvre aphteuse sont tenus de prendre toutes les précautions pour éviter l'entrée de la fièvre aphteuse dans leur bergerie. L'Agence canadienne d'inspection des aliments insiste particulièrement sur les mesures de précaution suivantes.

- 1 Les personnes ayant eu des contacts avec du bétail dans un pays infecté au cours des 14 derniers jours ne doivent pas être autorisées à visiter votre exploitation agricole.
- 2 Si des visiteurs doivent se rendre absolument à votre ferme, ils sont tenus de prendre sans faute les précautions sanitaires suivantes : laver et désinfecter tous leurs effets et leur matériel personnels qui les ont accompagnés. Il est particulièrement important de nettoyer et de désinfecter les chaussures en les lavant avec une solution constituée à parts égales de vinaigre et d'eau. Les vêtements doivent être lavés à l'eau chaude ou nettoyés à sec.
- 3 En ce qui concerne l'équipement utilisé par les tondeurs, la fumigation s'avère le meilleur moyen de désinfection. Cette procédure qui implique l'utilisation de produits chimiques toxiques doit être faite au Canada. Une entreprise spécialisée peut être trouvée dans les Pages jaunes sous la rubrique « Extermination et fumigation ».
- 4 Afin de pouvoir contrôler les déplacements de personnes étrangères en provenance de pays infectés par la fièvre aphteuse, veuillez aviser la FPAMQ du nom de la personne et de la date de son arrivée au Québec. L'ACIA inspectera leurs effets pour s'assurer qu'aucun équipement potentiellement contaminé ne vienne en contact avec du bétail canadien.

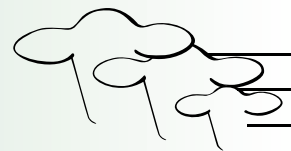
Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web de l'ACIA au :

www.inspection.gc.ca

ou téléphonez au **1-877-227-0677** (de 8 h à 20 h) / ATS : **1-800-465-7735**.



SEMRPQ



Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec

Objectifs de la SEMRPQ

- Regrouper les éleveurs de moutons de race pure et défendre leurs intérêts
- Favoriser le développement de l'élevage des moutons de race pure au Québec
- Étudier, adopter et préconiser des méthodes propres à améliorer l'élevage
- Coopérer avec le MAPAQ et les sociétés d'élevage pour l'amélioration du mouton

Le conseil d'administration

Jacquelin Moffet, président

François Gélinas, vice-président

Peter J Conway

Marc-Aurèle Bélanger

Daniel Ouellette

Trenholm Nelson

Réjean Girard

Pour rejoindre la SEMRPQ

Daniel Dion, secrétaire – propagandiste

227, route 230 ouest

St-Philippe-de-Néri (Québec) G0L 4A0

Téléphone: 418.498.3887

Télécopieur: 418.498.3889

Courriel: semrpq@globetrotter.net

Pour rejoindre les membres

Le « Bottin des membres 2000-2001 », disponible sur demande, contient la liste des membres de la SEMRPQ par ordre alphabétique et par race.

Nouveau programme d'aide

Une aide financière d'un montant total maximum de 500 \$ par entreprise sera offerte aux nouveaux producteurs ovins qui sont éligibles à la prime à l'établissement en 2001.

L'aide financière sera accordée pour un montant maximal de 250 \$ par bélier acheté chez un membre de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec, sur présentation de facture.

Une identification unique pour la classification

FRANCIS GOULET
agronome

Depuis plus de cinq mois, l'industrie ovine peut compter sur la classification des carcasses d'agneaux lourds qui lui offre un outil majeur pour l'amélioration de ses produits. Dotée d'un système neutre et objectif, elle permet à tout producteur de connaître la qualité de l'agneau qu'il produit et d'apporter des corrections à la régie de son troupeau.

Dans le but d'améliorer constamment ce service, la FPAMQ

oeuvre à la mise en place d'un système d'identification unique des producteurs. Cette démarche est d'autant plus incontournable que l'on retrouve actuellement des numéros de producteurs identiques dans plusieurs régions du Québec et parfois même à l'intérieur d'une même région.

L'identification unique des agneaux facilitera l'identification des

carcasses permettant ainsi de retourner rapidement les résultats de classification aux producteurs. Avec la collaboration des agences de mise en marché régionales, la Fédération a déjà



commencé à constituer la banque de producteurs sur la base de l'identification unique de chacun. Il est possible de s'y inscrire et d'obtenir son numéro unique de producteur à la FPAMQ (450-679-0540, poste 8484).

Étiquettes

Pour assurer l'identification des agneaux à leur ferme d'origine, la FPAMQ offre la

possibilité d'acheter des étiquettes officielles de qualité supérieure. Le type d'étiquette retenu est le *Tip-Tag*, présentement utilisé en France pour l'identification permanente des agneaux. À la différence de l'étiquette couramment utilisée ici, le *Tip-Tag* officiel est identifié des deux côtés. Le numéro de la province (04) et le numéro de produc-

teur apparaissent du côté femelle de l'étiquette, alors que le numéro de régie de l'agneau et la lettre de l'année se retrouvent du côté mâle.

Le prix de vente est similaire à celui que vous payez actuellement pour ce type de produit. Des coûts de 5 \$ sont ajoutés pour chacune des commandes de moins de 100 \$. Pour les producteurs qui désirent en obtenir, il faut prévoir un délai de deux mois

entre la commande et la livraison des étiquettes. Ce délai est similaire pour toutes les compagnies d'étiquettes puisque le produit est unique pour chaque producteur.



Quel animal étiqueter ?

Les producteurs ont la responsabilité d'identifier chaque agneau avant sa vente. L'identification peut être effectuée au choix dès la naissance ou juste avant le départ de la ferme. À

noter toutefois que ce système est obligatoire dès la naissance pour participer à tout projet relatif à la santé animale et à la certification sanitaire du troupeau.

Peut-on utiliser ses anciennes étiquettes pour obtenir ses résultats de classification ?

Dans le cas où un producteur utilise actuellement des étiquettes d'abattoir identifiées à son entreprise par un organisme régional de mise en marché, il est possible de poursuivre leur utilisation si le numéro officiel de producteur est le même que celui inscrit sur ses étiquettes. La confirmation du numéro officiel apparaîtra sur le rapport de classification.

Commande d'étiquettes

C'est la FPAMQ qui attribue le numéro unique de producteur lors de la première commande. Pour ceux qui commanderont au cours des prochaines semaines, il est conseillé d'acheter les étiquettes pour la période se terminant le 31 décembre 2001. Pour l'année 2002, les étiquettes pourront être commandées au cours de l'automne prochain.

Les étiquettes peuvent être commandées en téléphonant à la FPAMQ ou en retournant le formulaire joint à ce bulletin, par la poste ou par télécopier.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Étiquettes officielles pour la classification des agneaux

PROTECH
IDENTIFICATION

Bergerie : _____ Date : _____

A/S : _____

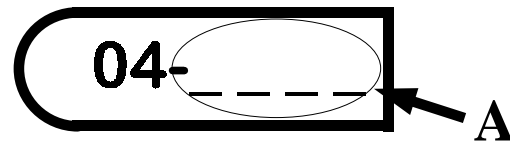
Adresse (rural) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ P.O. : _____

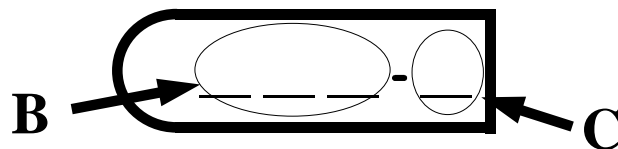
COTÉ FEMELLE



A: Numéro de producteur officiel * : _____

*Communiquez avec la FPAMQ pour votre numéro de producteur officiel au : (450) 679-0530 poste 8484

COTÉ MÂLE

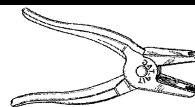


B: Numéro d'identification : _____ À _____

C: Lettre de l'année : _____

Quantité d'étiquettes (*multiple de 100*) : _____

Pince Tip Tag



Quantité : _____

Signature: _____



Transport gratuit 100\$ et plus

SVP Télécopier: 450-674-4415

Un nouveau bulletin pour les producteurs ovins



En 2001, les administrateurs de la FPAMQ ont décidé de maximiser la diffusion

de l'information auprès des producteurs et cela sur une base plus régulière, afin que chacun puisse être bien au fait de tous les développements de l'industrie ovine. Cette démarche a mené à la révision des moyens de communication, avec l'objectif de faire plus avec le même budget. OVIN QUÉBEC est le fruit de cette volonté. La Fédération espère que ce nouveau bulletin de liaison sera apprécié et invite les producteurs à lui faire part de leurs commentaires ou suggestions pour en améliorer le contenu.

OVIN QUÉBEC

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Coordination **Michel Préville**

Collaboration **Daniel Dion**
Francis Goulet
Nicole Mimeault
Jean-François Samray

Production **Compographe**
(Châteauguay)

Tout commentaire peut être adressé à la FPAMQ :

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Téléphone 450.679.0540
Télécopieur 450.674.4415
Courriel jfsamray@upa.qc.ca

Numéro de convention : 04692624-99
de la Poste publication

L'industrie ovine profite du SIAL

Parmi les 750 exposants qui ont participé au SIAL Montréal en mars dernier, l'industrie ovine n'est pas passée inaperçue. Ce salon international de l'alimentation, qui se tient habituellement à Paris et qui a attiré plus de 135 000 visiteurs, a contribué à faire connaître davantage l'agneau du Québec et à établir de nouveaux contacts qui pourraient avoir un impact intéressant pour l'avenir de la production.

Pour assurer cette visibilité, la FPAMQ a pu compter sur la participation de plusieurs intervenants qui ont fourni divers produits représentatifs de l'industrie ovine. Le kiosque mettait en valeur une carcasse d'agneau lourd, présentée de manière traditionnelle et entourée de découpes reflétant les nouvelles tendances du marché, en plus de produits de seconde transformation.

L'événement a offert entre autres l'occasion de distribuer plus de 1000 pochettes corporatives de la FPAMQ à des grossistes, des restaurateurs, des détaillants et des représentants d'instituts de recherche étrangers. La moitié des visiteurs qui se sont arrêtés au kiosque provenait du Québec et l'autre de l'extérieur, notamment de l'Europe continentale, de l'Asie et du Maghreb.



Dans le cadre du SIAL Montréal, les chefs André-Paul Moreau et Denis Paquin ont su mettre en valeur l'agneau du Québec.

Les visiteurs étrangers ont été particulièrement impressionnés par la qualité de l'agneau du Québec. Le fait que les producteurs réussissent à produire de l'agneau de bergerie 52 semaines par année, avec abattage avant l'âge de six mois, est l'une des particularités qui a le plus suscité d'intérêt. Le fromage de brebis, offert en dégustation, a également été très remarqué.

Le SIAL aura aussi permis de trouver des débouchés plus que prometteurs pour le 5^e quartier. Contrairement à ce que l'on constate au Québec, les abats sont très recherchés sur les marchés extérieurs et il est donc à prévoir que ce créneau sera particulièrement développé en 2001.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC